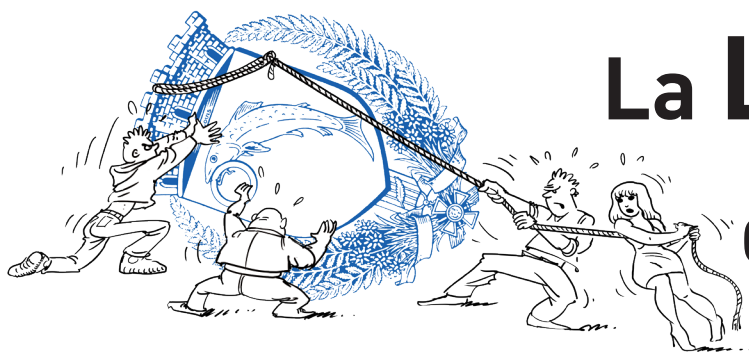




La LETTRE de PLAINE

Octobre 2020 - N° 2

BAMBOIS - CHAMPENAY - DEVANT FOU DAY - DIESPACH - PLAINE - POUTAY

LE MOT DU MAIRE

Je prends la plume, comme je vous en ai fait la promesse.

Effectivement, et aujourd'hui encore plus, pour cette deuxième **Lettre de Plaine**, afin de vous informer de ce qui se passe dans notre commune et de l'avancement des dossiers.

Je dois vous faire part de ma décision **de me consacrer à mon mandat de Maire à temps plein !** Certains d'entre vous se posant la question, je le dis en toute humilité, les journées ne sont pas assez longues, **la fonction le voulant ainsi** : l'apprentissage du métier, étudier les nombreux dossiers urgents ainsi que les multiples affaires arrivant chaque jour, l'apprentissage connexe des représentations et sollicitations, les réunions internes et externes auxquelles je suis tenu d'assister quasiment hebdomadaires.

Je ne change pas d'avis ! Je suis content que vous ayez choisi de vouloir le **RENOUVEAU de PLAINE** et heureux de pouvoir l'initier.

Trois gros dossiers m'ont beaucoup occupé.

Le premier, la situation financière de la commune dont je vous avais déjà fait part. C'est pourquoi nous avons décidé, mais aussi par obligation, d'un plan d'action qui consiste à rentrer d'importantes sommes d'argent, avec l'ancien site du VVF et la vente de la maison se trouvant à côté de la Mairie. Ces recettes permettront de réduire la dette et de renégocier les emprunts afin de dégager une marge de manœuvre nécessaire pour entreprendre quelques travaux, eux aussi nécessaires.

Nous avons reçu et analysé le document d'analyse financière simplifiée établi par la trésorerie de Schirmeck, étude réalisée en juillet 2019, donc avant les élections et qui porte sur la période 2015 - 2019. Cette analyse établit clairement, je cite, que « l'équilibre financier est précaire depuis plusieurs années », elle parle clairement de « surendettement » qui « ne permet pas de sortir de cette spirale négative » Mais nous ne baissons pas les bras ! Une politique financière rigoureuse est possible et nous y travaillons. Nous vous tiendrons au courant des étapes de notre redressement.

Le deuxième, le site de l'ancien VVF. J'ai toujours pensé, et nombre de gens du village partagent cette même idée, qu'il ne devait pas être vendu. **Nous avons repris la négociation et avons renégocié les termes avec la société NUTCHEL.** Là où l'ancienne municipalité vendait purement et simplement, nous avons souhaité que la commune en reste propriétaire. C'est l'un des plus beaux patrimoines **restant de la commune ! Il sera donc loué à travers un bail emphytéotique.**

Nous récupérerons la somme de 401 000 euros, comme prévoyait la vente, AVEC en plus une location annuelle revalorisable (36 900 euros par an les dix premières années, puis 77 000 euros les années suivantes.)

C'est une belle opportunité de développement du tourisme à Plaine et une contribution forte au développement de la Haute vallée de la Bruche ! Le dossier est en cours de signature et nous vous tiendrons au courant dès que l'affaire sera définitivement conclue.

Le troisième, le devenir de notre maison de retraite. J'avais fait la promesse qu'il n'y aurait ni fermeture ni licenciement. Des rumeurs de tous genres empoisonnent ce sujet. Nous devons être francs avec vous. Quel que soit le dévouement et la compétence du personnel, cette maison ne répond absolument plus aux standards sanitaires actuels. Elle n'est pas conçue pour accueillir des personnes parfois dépendantes nécessitant des soins médicaux. **Nous avons été alertés sur ce point par les autorités sanitaires.**

Les négociations sont aussi en bonne voie avec le maintien de ce lieu de vie et des emplois qui en découlent. Là aussi nous vous tiendrons, en toute transparence, au courant de l'évolution de ce dossier et des décisions qui seront prises.

Comme promis, nous avons pris les problèmes à bras le corps. Dès que les décisions seront actées, j'organiserai, avec mes adjoints et toute mon équipe, une réunion publique, pour vous informer et échanger avec vous sur ces questions.

Je remercie toute mon équipe qui est volontaire.

Vous pouvez compter sur nous.

Le Maire,
Jean-Marc CHIPON
Chipon



EPAVES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Vous l'aurez sans doute constaté, plusieurs véhicules étaient abandonnés depuis longtemps sur la voie publique, notamment à Plaine, à Champenay et à Poutay. Suite aux plaintes bien légitimes du voisinage et au caractère peu esthétique de ces futures épaves, la commune s'est adressée aux propriétaires. Tous sauf un, qui est parti sans laisser d'adresse, ont rapidement fait enlever ces véhicules. Nous les en remercions. Il y a encore quelques épaves ici et là, mais elles sont sur des terrains privés, ce n'est donc pas de notre ressort.

MERCI !

De nombreux bénévoles (en plus des élus, qui ont largement mis la main à la pâte) se sont proposés pour réaliser ici et là de petits travaux pour la commune (mise en sécurité, embellissement, etc). Nous tenons vivement à remercier les personnes qui ont mis en sécurité le chemin du Hôvre, qui ont assuré l'entretien de la route des Princes au bas du rez de la forge, qui nous ont aidé sur le réseau d'eau de la commune, et, dans le cadre de la cérémonie du 15 août dernier, pour l'entretien des abords de l'Eglise, de la Maison de retraite et du cimetière militaire. Un grand merci aussi à toute l'équipe municipale et à leurs familles qui ont donné un coup de main pour l'organisation et la vente du matériel du VVF.

PAR CONTRE, ON FLEURIT...

Dès notre mise en place, afin de fleurir notre commune, nous avons fait un appel aux dons de plantes. Un grand merci à tous les généreux donateurs, aux membres du conseil municipal et aux habitants qui ont arrosés nos plantes lors de la canicule de cet été.

Dans le but d'embellir notre commune, une nouvelle association, L'Atelier Déco de Plaine s'est constituée. Vous pouvez nous rejoindre tous les lundis après-midi dès 14 h à la salle polyvalente de Plaine. Tél : 06 74 57 32 35

Tous à vos outils : nous invitons également tous les habitants à participer à l'embellissement de notre village en soignant les abords de nos maisons entre la propriété et la voie publique. Également par la coupe d'herbes sauvages au pied des murs, des fontaines et des calvaires, par le désherbage des caniveaux et leur balayage réguliers.

DÉCHETS VERTS : ON NE BRÛLE PLUS !

Cette saison est propice, pour les particuliers qui ont des jardins, à l'accumulation des déchets végétaux de toute nature. Comme vous le savez, il a longtemps été de tradition de brûler ces végétaux sur place, solution apparemment commode et facile. Mais les temps changent ! Pour différentes raisons, toutes légitimes, il est désormais strictement interdit de procéder au brûlage des végétaux : herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épluchures de fruits et légumes. C'est la Loi (Article L. 541-21-1 du code de l'environnement et circulaire du 18 novembre 2011) et nous devons l'appliquer. La commune effectue actuellement une campagne d'information sur le brûlage des déchets végétaux dans les jardins pour expliquer les raisons de cette interdiction par les autorités.

STATIONNEMENT DES CAMIONS À POUTAY

Une habitude s'était installée : le stationnement de camions sur un terrain communal à Poutay. Ce stationnement posait plusieurs problèmes : une nuisance sonore pour les riverains, le fait que la manœuvre des camions se faisait dans un virage dangereux et croisait un itinéraire cyclable départemental, une occupation admise par l'ancienne municipalité mais non conforme et non réglementée. Après avoir informé et laissé un délai aux chauffeurs pour qu'ils puissent s'organiser, un arrêté de stationnement interdit a été pris. Nous remercions les chauffeurs pour leur compréhension.

POUR NE PAS PRENDRE DE RISQUES

Comme c'est le cas dans toutes les villes et tous les villages, la commune a édité un nouveau « document d'information municipal sur les risques majeurs » (DICRIM). Ce document de 16 pages, illustré avec des photos et des cartes, fait la liste des risques qui concernent la commune, comme les inondations, les tempêtes, la canicule, les éboulements, mais aussi les risques sismiques ou sanitaires. Il détaille également les conduites à tenir par les habitants en cas d'incident. Il est disponible par mail sur simple demande à l'adresse de la Mairie (mairie.plaine@wanadoo.fr), ou en format papier au secrétariat de la Mairie.